

La ville de Montréal est-elle laissée aux développeurs ?

Lettre ouverte transmise à La Presse le 14 juillet 2008 – non publiée

L'expérience des résidants du Plateau relatée dans l'article paru dans La Presse du mardi 8 juillet rappelle étrangement la situation pénible que nous vivons comme résidants du sud-ouest de Montréal.

Les anciens terrains du CN situés dans le quartier Pointe-Saint-Charles sont en friche depuis 2003, date de fermeture de la compagnie Alstom, dernier locataire du site. Cet immense ensemble industriel constitué d'une série de grands ateliers ferroviaires et d'une cour de triage a été cédé à un promoteur pour la somme symbolique de 1.\$, avec promesse de décontaminer le site pour un re-développement. Actuellement il ne s'y déroule aucune activité industrielle, si ce n'est la location à court terme pour des tournages de cinéma, le dépôt de neiges usées, de terre et de papiers recyclés. Selon les informations obtenues de la Ville suite aux plaintes de résidants, ces activités ne sont pas autorisées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Sud-Ouest.

Ces activités industrielles, mal connues et peu encadrées par les pouvoirs publics, sont problématiques et génèrent un type de circulation (camions-bennes, remorques et semi-remorques) incompatible avec les petites rues résidentielles du sud du quartier. Des camions entrent et sortent des terrains du CN jour et nuit. Ils occasionnent des nuisances importantes pour les résidants du quartier, surtout sur les rues Sainte-Madeleine, de la Congrégation et Bourgeois.

Officiellement, l'arrondissement Sud-Ouest estime à 80 le nombre de camions qui passent quotidiennement, mais certains jours, des comptages faits par les résidants ont grimpé jusqu'à 100, voire 200 camions par tranche de 24h, souvent durant la nuit. Ce camionnage intensif dure depuis plus de deux ans déjà et cause des nuisances graves.

Les habitants du secteur doivent composer avec les vibrations et le bruit assourdissant des moteurs; le rebondissement de la charge sur la chaussée; les particules et poussières en suspension; la vitesse qui menace la sécurité des piétons, surtout les personnes âgées et les enfants, qui sont nombreux dans le secteur. À ces impacts négatifs pour la santé et la qualité de vie des résidants s'ajoute la détérioration de la chaussée et des fissures ont commencé à apparaître dans les murs extérieurs de certaines résidences. La plupart de ces maisons datent d'au moins cent ans et même dans certains cas, d'avant 1850. Ce sont des témoins de l'histoire et de l'architecture ouvrière de Pointe-Saint-Charles.

Ce n'est que depuis quelques semaines, suite aux plaintes nombreuses et répétées et à la mobilisation des résidants, que des négociations ont commencé entre l'arrondissement et le CN pour faire passer ce trafic lourd par un passage à niveau à l'arrière du site vers le techno-parc et l'autoroute Bonaventure au sud. Longtemps l'arrondissement Sud-Ouest a justifié cette situation nuisible par le fait que le promoteur exploitant du site industriel est de « plein droit ». Cette notion de « plein droit » est discutable du point de vue de l'intérêt collectif. La ville est-elle laissée aux développeurs au détriment de la population résidante ?

Auteurs : Jocelyne Bernier, Anne Gauthier et Nathacha Alexandroff pour un groupe de résidants de Pointe-Saint-Charles